

Grille des salaires HCR

au 1^{er} juin 2026
SMIC horaire 12,31 €

⚠ Grille provisoire. Nouvelle grille HCR attendue à l'automne 2026 — régularisation probable si effet rétroactif au 1^{er} juin 2026. Pensez à provisionner les échelons supérieurs.

01 Taux horaires bruts applicables en € / heure

ÉCHELON	NIVEAU I	NIVEAU II	NIVEAU III	NIVEAU IV	NIVEAU V
I	12,31 SMIC conv. 12,00	12,31 SMIC conv. 12,28	13,32	14,40	18,43
2	12,31 SMIC conv. 12,08	12,55	13,54	14,77	21,78
3	12,31 SMIC conv. 12,18	13,17	14,00	15,40	28,12

■ SMIC APPLIQUÉ — SUPÉRIEUR AU MINIMUM CONVENTIONNEL (AVENANT N°33 DE 2024)

02 Salaires mensuels — 35h

151,67 h / mois

ÉCH.	I	II	III	IV	V
I	1 867	1 867	2 020	2 184	2 795
2	1 867	1 903	2 054	2 240	3 303
3	1 867	1 997	2 123	2 336	4 265

03 Salaires mensuels — 39h HCR

151,67 h + 17,33 h × 1,10

ÉCH.	I	II	III	IV	V
I	2 135	2 135	2 311	2 498	3 197
2	2 135	2 177	2 349	2 562	3 779
3	2 135	2 284	2 429	2 672	4 880

Montants mensuels arrondis à l'euro — détail au centime sur demande.

04 Effet de tassement de la grille

4 ÉCHELONS RATTRAPÉS PAR LE SMIC

- N.I — Éch. 1 → 12,31 € (conv. 12,00)
- N.I — Éch. 2 → 12,31 € (conv. 12,08)
- N.I — Éch. 3 → 12,31 € (conv. 12,18)
- N.II — Éch. 1 → 12,31 € (conv. 12,28)

CONSÉQUENCE — 4 POSITIONS AU MÊME TAUX

- N1-E1 = N1-E2 = N1-E3 = N2-E1, tous à 12,31 €.
- Un plongeur débutant et un aide-cuisinier expérimenté gagnent la même chose.
- Démotivant et juridiquement contestable aux Prud'hommes.

05 Positionnement type par métier

taux brut/h · base 35h

MÉTIER	NIVEAU / ÉCHELON	BRUT / H
CUISINE		
Plongeur débutant	Niveau I — Éch. 1	12,31 €
Commis de cuisine	Niveau I — Éch. 2	12,31 €
Aide-cuisinier expérimenté	Niveau II — Éch. 1	12,31 €
Chef de partie	Niveau III — Éch. 1	13,32 €
Cuisinier qualifié	Niveau III — Éch. 2	13,54 €
Sous-chef de cuisine	Niveau IV — Éch. 1	14,40 €
Chef de cuisine	Niveau V — Éch. 1	18,43 €
Chef exécutif / étoilé	Niveau V — Éch. 3	28,12 €
SALLE & SERVICE		
Serveur débutant	Niveau I — Éch. 3	12,31 €
Serveur qualifié	Niveau II — Éch. 2	12,55 €
Chef de rang	Niveau III — Éch. 1 à 2	13,32 à 13,54 €
Maître d'hôtel	Niveau IV — Éch. 2	14,77 €
Sommelier confirmé	Niveau IV — Éch. 3	15,40 €
Barman / Barmaid	Niveau II à III	12,31 à 14,00 €
HÔTELLERIE & ACCUEIL		
Femme / Homme de chambre	Niveau I — Éch. 1 à 2	12,31 €
Gouvernant(e) d'étage	Niveau III — Éch. 1	13,32 €
Réceptionniste de jour	Niveau II — Éch. 2	12,55 €
Réceptionniste de nuit	Niveau II — Éch. 2 à 3	12,55 à 13,17 €
Veilleur de nuit (équiv.)	Niveau I à II	12,31 à 12,55 €

⚠ **TASSEMENT EXCEPTIONNEL — 5 POSITIONS À 12,31 €** Plongeur débutant = Commis = Aide-cuisinier expérimenté · Serveur débutant = Femme/Homme de chambre = Veilleur de nuit débutant. → Différencier par des primes spécifiques ou un positionnement supérieur.

06 Repères de classification

article 35 — CCN HCR

LES 4 CRITÈRES DE CLASSIFICATION

1 Compétences
Diplôme requis (CAP/BEP, Bac pro, BTS...).

2 Contenu de l'activité
Autonomie, technicité, complexité.

3 Responsabilité
Humaine, financière, matérielle.

4 Capacité d'adaptation
Polyvalence, expérience.

POSITIONNER UN SALARIÉ EN 3 ÉTAPES

- Identifier le **métier exact** (intitulé au contrat).
- Évaluer les **4 critères** ci-contre.
- Appliquer le **plus favorable** entre SMIC et minimum conventionnel.

07 Conseils pratiques pour le gestionnaire

➤ Indiquer **« SMIC »** sur le bulletin pour les échelons rattrapés (transparence).

➤ Surveiller la sortie de la **nouvelle grille HCR** (automne 2026).

➤ **Provisionner** la rétroactivité éventuelle des échelons N2 / N3.

➤ **Revaloriser** légèrement les échelons supérieurs (motivation).